

DP

# DOMAINE PUBLIC

**Analyses, commentaires et informations sur l'actualité suisse**

Indépendant, différent, réformiste depuis 1963

*En continu, avec liens et commentaires, sur [domainepublic.ch](http://domainepublic.ch)*

DP2223

Edition du  
29 octobre 2018

DANS CE NUMÉRO

---

**La Suisse s'enferme dans un modèle fiscal dépassé** (Jean-Daniel Delley)

La fiscalité des entreprises reste orientée sur la spoliation du reste du monde

**La retraite à 65 ans? Pas contre des cacahuètes!** (Danielle Axelroud Buchmann)

Placer la problématique de l'égalité entre hommes et femmes au cœur de la réforme des retraites (1 / 4)

**Initiative pour l'autodétermination: une fausse solution à un vrai problème**

(Pierre-Alain Bruchez)

Point de vue: des alternatives à l'initiative de l'UDC

**Développement technique: une autodestruction inévitable?** (Jacques Guyaz)

Non pas du catastrophisme à court terme, mais une hypothèse tirée de la très longue histoire de l'humanité

# La Suisse s'enferme dans un modèle fiscal dépassé

La fiscalité des entreprises reste orientée sur la spoliation du reste du monde

Jean-Daniel Delley - 28 octobre 2018 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/33865>

Pour répondre aux exigences de l'Union européenne, de l'OCDE et du G20, la Suisse doit abolir les régimes fiscaux spéciaux accordés aux multinationales. Elle a cependant fait le choix de poursuivre sa course en tête mondiale du moins-disant fiscal en introduisant de nouvelles possibilités de déductions, valables cette fois-ci pour toutes les entreprises.

L'échec devant le peuple, l'an passé, de la réforme de l'imposition des entreprises n'a pas dissuadé le Parlement de poursuivre dans cette même voie. L'ajout social en forme de financement de l'AVS qui a conduit à intégrer le Projet fiscal 17 dans une loi fédérale sur la réforme fiscale et le financement de l'AVS ([RFFA](#)) sur laquelle on votera le 19 mai 2019, si le [référendum](#) aboutit, ne change en rien une politique qu'Alliance Sud qualifie de [dopage fiscal](#).

Sur le plan intérieur, on connaît les effets négatifs d'une imposition minimaliste du bénéfice des entreprises sur les finances publiques: baisse inévitable des prestations qui touche en priorité les plus démunis et accentue les inégalités ([DP 2016](#)). On évoque moins par contre l'impact de cette politique prédatrice sur les autres pays, en particulier les pays pauvres.

De manière générale, en favorisant le transfert en Suisse de bénéfices réalisés à l'étranger, nous privons d'autres pays de ressources fiscales nécessaires à leur développement. Une récente [étude](#) d'Alliance Sud explique dans le détail les mécanismes de ce qu'on ne peut qualifier que de spoliation.

Selon le [Fonds monétaire international](#), les pays en développement perdent chaque année près de 200 milliards de dollars de recettes du fait de l'évasion fiscale pratiquée par les multinationales. Les différentes filiales de ces sociétés sont certes imposées dans les Etats qui abritent leurs activités. Mais les bénéfices réels de ces filiales fondent au gré des services, biens matériels, brevets et prêts fournis et facturés par la maison mère.

Ces facturations devraient normalement tenir compte des prix du marché. Mais comme 60 à 80% du commerce mondial se réalise entre maisons mères et filiales il n'y a pas de marché, ce qui permet de surfacturer les prestations et de réduire ainsi le bénéfice imposable dans les pays où siègent ses filiales. La multinationale rapatrie le solde, à savoir la plus grande part du gâteau – dans un pays à basse fiscalité.

Et la Suisse figure au [premier rang](#) des hôtes prisés par ces requérants d'asile fiscal. En effet aucun pays au monde n'offre autant de sites – cantons, communes – fiscalement accueillants. Ce mécanisme de transfert apparaît clairement dans le rapport entre masse salariale versée aux employés de la maison-mère (très faible) et bénéfices déclarés (très importants), ces derniers ne pouvant en aucun cas résulter du travail effectué au siège central de l'entreprise.

Ce n'est pas tout. Le Projet fiscal 17 légalise une pratique instituée dès 1991 par l'Administration fédérale des contributions: la *Swiss finance branch*. Les multinationales disposent de leurs propres banques qui accordent des prêts aux filiales et encaissent les intérêts. Grâce à une déduction au titre de redevance d'utilisation (fictive), le taux d'imposition peut atteindre 1,5%.

On peut certes objecter que si la Suisse renonçait au *dumping* fiscal, d'autres pays n'hésiteraient pas à prendre sa place. C'est oublier que dans cette course au moins-disant fiscal, notre pays joue le rôle de locomotive et non de suiveur. En abandonnant cette politique, la Suisse donnerait un signal pour que cesse une course qui ne peut aboutir qu'à

un enfer budgétaire.

Répetons-le une fois encore: nos atouts résident d'abord dans la qualité de nos infrastructures et de notre formation, la stabilité de nos institutions et la paix sociale.

Les sociétés qui misent sur le seul avantage fiscal ne créent que peu d'emplois et de plus-value économique.

Et, rappelle Alliance Sud, la Suisse pourrait ainsi remplir

ses engagements de développement durable dans le cadre de [l'Agenda 2030](#): on ne peut simultanément siphonner le substrat fiscal du tiers-monde et prétendre participer à un développement durable de la planète.

## La retraite à 65 ans? Pas contre des cacahuètes!

Placer la problématique de l'égalité entre hommes et femmes au cœur de la réforme des retraites (1 / 4)

Danielle Axelroud Buchmann - 26 octobre 2018 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/33857>

La [procédure de consultation](#) sur la stabilisation de l'AVS ([AVS 21](#)) vient de prendre fin. Lancé à la suite du refus en votation populaire de [Prévoyance 2020](#), le projet couvre les années 2021 à 2030.

Il prévoit, outre une augmentation du taux de TVA destinée à renforcer le financement de l'AVS, une «*harmonisation de l'âge de la retraite*» soit, en clair, une élévation de l'âge de la retraite des femmes. Avec pour compensation des mesures transitoires pour certaines catégories de femmes de la génération d'entrée - une contrepartie dérisoire. Petit point positif: une flexibilisation de la retraite plutôt bien pensée.

### AVS 21 n'apporte aucun progrès social

Plus de 20 ans après la 10e révision de l'AVS, c'est une bien pauvre «*stabilisation*» qui

nous est proposée. Si la 10e révision a constitué une étape importante en contribuant à améliorer le niveau d'égalité de traitement entre les femmes et les hommes et à mieux tenir compte de l'évolution des rôles au sein de la famille, AVS 21 n'apporte aucun progrès social et ne prend pas en compte la transformation profonde de la société durant ces dernières 20 années. Elle fait supporter une charge importante aux femmes en leur demandant de travailler une année de plus, sans compensation digne de ce nom. La question de l'égalité entre les femmes et les hommes se trouve simplement renvoyée à la révision de la loi sur l'égalité, désormais à bout touchant. On sait [ce qui est sorti de ce processus](#): des *peanuts*.

Au sein du [Collectif #65NoPeanuts!](#), des femmes économistes actives professionnellement, écœurées par le mépris de nos politiciens pour la réalisation d'un

principe ancré depuis 37 ans dans la [Constitution](#) mais toujours [très éloigné](#) d'une réelle concrétisation, ont lancé en juin dernier une campagne citoyenne avec pour objectif: «*l'égalité complète, pas des cacahuètes!*» Une campagne pour une mise en œuvre cohérente et globale de l'égalité entre les femmes et les hommes *avant* tout relèvement de l'âge de la retraite des femmes. Ce collectif a participé [de manière originale](#) à la procédure de consultation lancée par le Conseil fédéral.

### Une balance complètement déséquilibrée

Dans son rapport, le Conseil fédéral affiche l'«*harmonisation de l'âge de référence*» comme «*un pas vers l'égalité*» - quelle ironie. Au nom de l'égalité, un effort considérable est demandé aux femmes, alors qu'elles subventionnent d'ores et déjà l'économie et la société de

moult manières. En effet:

- Les inégalités salariales dites inexplicables représentent pour les entreprises une économie de l'ordre de 10 milliards de francs par année - rappelons que l'élévation de l'âge de la retraite des femmes représenterait un apport supplémentaire de 10 milliards de francs sur 8 ans, jusqu'en 2030.
- Les femmes supportent la majeure partie du travail éducatif et ménager ainsi que des tâches de «care», le tout sans rémunération. Une prestation que l'Office fédéral des statistiques a chiffrée pour 2016 à près de [250 milliards de francs](#) (page 5)!
- La déduction de coordination fait que, la plupart du temps, les femmes qui travaillent à temps partiel ne sont pas soumises à la loi sur la prévoyance professionnelle (LPP), en tout cas pas au-dessous du seuil d'affiliation fixé à 21'150 francs. Les entreprises économisent ainsi des charges sociales sur le montant de la future rente de leurs salariées.

Ce déséquilibre patent amène le Collectif #65NoPeanuts! à refuser fermement l'harmonisation de l'âge de référence à 65 ans proposé dans le projet de révision.

## **A quand une politique globale et cohérente de l'égalité?**

Le Conseil fédéral affirme être sensible à la question des inégalités salariales entre hommes et femmes, mais il maintient que *«la thématique de l'inégalité salariale entre les hommes et les femmes doit être traitée indépendamment de celle relative au relèvement de l'âge de référence des femmes»*. L'affirmation de la mise en œuvre de la loi sur l'égalité et du respect de la Constitution n'est ni explicitée, ni exprimée publiquement tant par les pouvoirs publics que par les instances privées.

C'est la raison pour laquelle les femmes du Collectif inscrivent la mise en place d'une politique de l'égalité entre les femmes et les hommes qui soit cohérente, globale et inclusive au centre d'une réflexion sur l'avenir de l'AVS. La prévoyance vieillesse ne serait ainsi qu'[une thématique parmi les autres](#) qu'elles développent: le partage égal du travail éducatif et ménager; l'accès égal et non biaisé au marché du travail; l'éducation et les stéréotypes; la prévention sanitaire et contre la violence; les questions de financement.

Concrétiser l'égalité entre les femmes et les hommes représenterait ainsi un projet global, complexe, dont Alain Berset, chef du département de l'intérieur, pourrait s'emparer, suggèrent les femmes du Collectif. Cela n'est tout de même pas plus compliqué que de creuser des tunnels sous le

Gothard!

Envisager un tel projet de manière transversale, globale et cohérente est essentiel. En effet, si les inégalités de rentes entre les femmes et les hommes ont des causes évidentes, elles sont aussi la conséquence de mécanismes beaucoup plus subtils. Par exemple:

- La nécessité de travailler à temps partiel représente un vrai handicap lorsqu'il s'agit de trouver un travail. Souvent, les femmes dans cette situation renoncent à trouver un poste correspondant à leurs compétences, et par conséquent au salaire - et à la rente future - auxquels elles pourraient prétendre.
- Les femmes mariées qui travaillent sont imposées au taux marginal, sans rapport avec le niveau de leur revenu individuel, ce qui a un effet dissuasif sur leur décision de travailler - et réduit aussi leurs rentes.
- Les femmes voient leur accès au marché du travail entravé du fait du manque de crèches et de possibilités d'accueil extrascolaire, mais aussi du regard social et des stéréotypes négatifs. Cela limite leur capacité de gain - et affecte leur retraite future également.

En particulier, la norme actuelle de travail à plein

temps - 40 à 42 heures et 4/5 semaines de vacances - construite sur la base d'une personne disponible à domicile à 100%, est pour beaucoup dans le partage inégal des tâches éducatives et ménagères entre les conjoints. Tant que de nouveaux modèles d'organisation du travail

resteront l'exception, les inégalités entre les sexes perdureront. Les domaines technologiques n'ont pas l'apanage de l'innovation!

Un relèvement de l'âge de la retraite des femmes à 65 ans? Mais il s'agit de réaliser *au préalable* une égalité de fait entre les femmes et les

hommes dans tous les domaines, avec une [feuille de route](#) (telle que l'a élaborée le Collectif #65NoPeanuts!) et des résultats mesurés et publiés régulièrement. Et certainement pas contre des cacahuètes.

(A suivre)

## Initiative pour l'autodétermination: une fausse solution à un vrai problème

Point de vue: des alternatives à l'initiative de l'UDC

---

Pierre-Alain Bruchez - 25 octobre 2018 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/33850>

Nous voterons le 25 novembre prochain sur l'[initiative pour l'autodétermination](#). Selon cette initiative, la Constitution devrait avoir priorité sur les accords internationaux, de sorte que la Constitution l'emporterait en cas de conflit. C'est une fausse solution à un vrai problème qu'il vaut mieux régler autrement.

### La situation actuelle: un vrai problème

Nous avons voté le 23 septembre dernier sur [deux initiatives concernant l'alimentation](#). Le Conseil fédéral estimait que l'une d'elles pouvait entraîner des conflits avec des accords internationaux, et que l'autre était clairement incompatible avec eux (voir aussi DP [2215](#), [2216](#)). Considérons un citoyen qui est favorable aux objectifs

poursuivis par ces initiatives, mais qui tient à ne pas mettre en danger nos accords internationaux en suivant l'avis du Conseil fédéral. Que doit-il voter? Il doit évidemment refuser ces initiatives. Vraiment? Il peut au contraire les approuver sachant que le Conseil fédéral et le Parlement n'appliqueront de toute façon pas les parties d'une initiative entrant en contradiction avec des accords internationaux.

Quand les élus considèrent le résultat d'une votation populaire comme une simple impulsion plutôt qu'une décision qu'ils doivent exécuter, le citoyen ne sait plus vraiment sur quoi il vote. On dit que le peuple a le dernier mot puisque la loi d'application est soumise au référendum facultatif. Mais le vote n'aura pas nécessairement lieu, car

les organisations capables de récolter des signatures pour un référendum ont des ressources limitées. Même en cas de votation, son résultat pourra toujours être interprété comme signifiant que le peuple ne veut pas une application entière de l'initiative qu'il avait pourtant approuvée: en acceptant la loi d'application il dit qu'il ne veut pas davantage, et en la refusant il montre qu'il ne veut même pas faire le pas proposé par le Parlement. Le peuple a peut-être le dernier mot, mais la dernière interprétation de ce dernier mot et le pouvoir de proposer une loi de mise en œuvre appartiennent aux élus.

La situation actuelle, où le citoyen a le sentiment que les élus font ce qu'ils veulent à Berne, est extrêmement délétère pour la démocratie directe. Elle ne peut pas durer.

## **L'initiative pour l'autodétermination: une fausse solution**

L'initiative pour l'autodétermination propose que notre Constitution ait toujours priorité sur nos engagements internationaux. Selon cette règle, un nouvel article constitutionnel adopté par le peuple l'emporterait automatiquement sur les engagements internationaux, notamment les accords préexistants.

Il est certes approprié que tout accord inclue une disposition pour sa dénonciation. C'est même indispensable dans une démocratie. En effet, comme le dit si bien la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1793, une génération ne peut assujettir à ses lois les générations futures. L'initiative pour l'autodétermination pourrait toutefois rendre caducs certains accords qui seraient incompatibles avec un nouvel article constitutionnel, et ceci même si cette incompatibilité n'était pas connue au moment de la votation sur l'article constitutionnel et si le point de conflit joue un rôle mineur dans l'article constitutionnel.

Une décision aussi importante que la dénonciation d'un accord devrait nécessairement passer par une votation populaire portant spécifiquement sur cette question. L'initiative pour l'autodétermination est donc une fausse solution.

## **Une meilleure solution: la proposition Meuwly complétée**

Olivier Meuwly a proposé une autre façon de gérer ces conflits: le projet de loi concrétisant une initiative en contradiction avec un accord international devrait être soumis au référendum obligatoire, et non pas simplement à un référendum facultatif (voir par exemple son ouvrage [Une histoire politique de la démocratie directe en Suisse](#), page 123). Il y aurait ainsi nécessairement une votation sur la loi d'application, sans que des signatures doivent être récoltées. Cette proposition évite qu'après avoir voté pour une initiative, le citoyen s'aperçoive qu'elle n'a été mise en œuvre que partiellement, et ceci sans qu'il ait voté sur la loi d'application.

Cette proposition ne résout par contre pas le dilemme du citoyen qui souhaiterait une application pleine et entière de l'initiative, mais est réduit à approuver ou rejeter une loi d'application partielle. Il pourra certes se prononcer sur une loi d'application plus complète si les initiants lancent une initiative de mise en œuvre.

L'initiative dite «*de mise en œuvre*» n'est toutefois pas un instrument approprié. Elle conduit à inscrire dans la Constitution un texte de niveau législatif. C'est un détournement pour pallier les insuffisances d'un droit d'initiative qui actuellement permet uniquement de modifier

la Constitution. Pour que le peuple puisse modifier la législation, il faudrait introduire un droit d'initiative législative.

L'idée d'un droit d'initiative législative a déjà été soutenue, par exemple par Antoine Chollet dans son ouvrage [Défendre la démocratie directe](#) (page 112). Ce droit existe déjà dans certains cantons. Le défi de gérer d'éventuelles contradictions entre la Constitution et des accords internationaux donne à cette revendication au niveau national une justification supplémentaire. S'ils le désirent, les initiants pourraient alors lancer simultanément une initiative constitutionnelle et l'initiative législative de mise en œuvre. Cela permettrait aux citoyens de savoir très précisément sur quoi ils votent. Ou alors les initiants attendent de connaître la loi d'application et, s'il la juge insuffisante, lancent un contre-projet soumis au vote populaire en même temps que le projet de loi du Parlement.

Je complétera donc la proposition Meuwly en introduisant deux extensions des droits d'initiative et de référendum existants: l'initiative législative et le contre-projet citoyen. Le nombre requis de signatures et le délai pour le contre-projet citoyen pourraient être les mêmes que pour le référendum facultatif actuel (50'000 signatures en 100 jours).

Concernant l'initiative législative, il serait légitime de

fixer des conditions moins exigeantes pour modifier une loi que pour changer la Constitution. Ceci inciterait à utiliser l'initiative législative plutôt que l'initiative constitutionnelle pour les questions qui peuvent être réglées au niveau de la loi. Afin de limiter au strict nécessaire l'ampleur de la réforme, je propose toutefois que le nombre requis de signatures et le délai soient les mêmes pour l'initiative législative que pour l'initiative constitutionnelle: 100'000 signatures réunies en 18 mois.

On objectera que cette initiative législative ne serait alors pas utilisée, puisque pour le même effort les initiants peuvent modifier la Constitution. Mais les initiants veulent parfois changer la loi plutôt que la Constitution. Ainsi, l'initiative constitutionnelle a effectivement été utilisée pour mettre en œuvre une initiative, mais uniquement parce que l'initiative législative n'existe pas. L'initiative législative pourrait aussi être utilisée sans lien avec les accords internationaux. Elle permettrait au peuple d'éliminer le cas échéant des failles qui font

qu'une loi n'atteint pas pleinement l'objectif de l'article constitutionnel qu'elle est censée appliquer. Le peuple pourrait aussi préciser une loi existante lorsqu'il estime que les juges abusent de leur pouvoir d'interprétation.

Complétée par l'introduction de l'initiative législative et du contre-projet citoyen, la proposition Meuwly résoudrait un problème extrêmement délétère pour la démocratie directe.

### **Ratification d'engagements internationaux: limiter le flou et assurer une légitimation démocratique**

Comme le dit Denis Masméjan à propos de la Convention européenne des droits de l'homme dans son ouvrage [\*Démocratie directe contre droit international\*](#): «Aujourd'hui, on a coutume de dire que personne ne pouvait prévoir, au moment où la Suisse adhère à la Convention, l'ampleur des développements de la jurisprudence européenne» (page 41). Il convient donc d'être prudent lors de la ratification d'engagements internationaux. Ceux-ci sont

souvent flous et leur interprétation peut évoluer considérablement au cours du temps. Or, il n'est évidemment pas possible de corriger unilatéralement après coup le texte d'un engagement international pour en éliminer des failles ou en préciser l'interprétation.

Ces ratifications doivent aussi disposer d'une légitimité démocratique conforme à la conception suisse de la démocratie. Il est en effet extrêmement malsain que la mise en œuvre d'une décision adoptée en votation populaire se heurte à un engagement international sur lequel le peuple n'a pas pu s'exprimer. On ne se trouve alors plus dans le cas d'une contradiction entre deux décisions populaires, mais d'un engagement sur lequel le peuple n'a pas pu voter et qui peut primer sur une décision populaire. Pour éviter ce problème, [les traités internationaux de rang constitutionnel doivent être soumis au référendum obligatoire](#), comme actuellement les modifications de la Constitution. Le Conseil fédéral a d'ailleurs formulé un projet d'arrêté modifiant la Constitution dans ce but.

# Développement technique: une autodestruction inévitable?

Non pas du catastrophisme à court terme, mais une hypothèse tirée de la très longue histoire de l'humanité

Jacques Guyaz - 23 octobre 2018 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/33846>

Nous nous sommes déjà fait l'écho du paradoxe de Fermi ([DP 2191](#)): si les extraterrestres existent, pourquoi ne sont-ils pas là? Ou plus exactement pourquoi n'avons-nous aucune preuve de leur existence? Pris très au sérieux par de nombreux scientifiques, la tentative de résolution de ce paradoxe ouvre des horizons fructueux sur le devenir de notre propre espèce et de notre planète.

L'hypothèse la plus répandue pour expliquer le paradoxe de Fermi est celle de l'autodestruction de toute société technologique avancée et donc la fin des tentatives de communication avec d'autres mondes. Oui, mais pourquoi cette autodestruction qui serait alors inévitable et devrait nous toucher nous aussi?

Un ouvrage édité par le CNRS, l'organisme français de la recherche publique, sous le titre [Où sont-ils? Les extraterrestres et le paradoxe de Fermi](#), soulève des questions très terre à terre, si nous pouvons oser ce jeu de mots, qui renvoient directement aux débats actuels sur le gaspillage des ressources et le réchauffement climatique.

Existe-t-il des indices montrant que nous sommes à notre tour sur la pente de l'autodestruction, pas forcément de l'espèce humaine,

mais de notre civilisation technologique? Les auteurs de cette publication osent des réflexions sur la très longue durée et pas seulement sur une période limitée à l'horizon 2100 comme c'est le cas pour de nombreuses études sur le réchauffement climatique.

Les récentes découvertes de [paléontologues au Maroc](#) montrent que *homo sapiens* existe depuis au moins 300'000 ans. Pendant plus de 290'000 ans, soit 97% du temps qui nous sépare de cette possible origine, nos ancêtres ont été des chasseurs cueilleurs. L'accélération des développements de la technologie avec l'apparition de l'agriculture voici 10'000 ans, conséquence possible d'un changement climatique, n'avait rien d'inéluctable, sans quoi elle se serait produite beaucoup plus tôt.

La population a augmenté très lentement jusqu'à la révolution industrielle et le nombre des humains a été ensuite multiplié par huit en deux cents ans. Une espèce intelligente, à commencer par la nôtre, peut vivre très longtemps sans inventer la machine à vapeur. Elle pourrait même ne jamais l'inventer. Ce qui s'est passé sur notre planète relève peut-être d'une exceptionnelle conjonction de facteurs.

Il en va de même pour la

situation économique. Le revenu moyen disponible n'a pas bougé de l'an 1000 av. J.-C. jusqu'au 18e siècle. L'espèce humaine a été prise pratiquement à travers toute son histoire dans la «*trappe malthusienne*». Toute amélioration technique entraîne de meilleures conditions de vie et une augmentation de la natalité jusqu'au moment où les gains liés aux nouveautés techniques sont entièrement absorbés par l'accroissement de la population. Pour Alexandre Delaigue, l'un des auteurs de l'ouvrage, l'humanité n'est pas sortie de cette trappe pendant la quasi-totalité de son histoire.

Tout a changé avec les prémices de la révolution industrielle, l'accélération des innovations et la baisse progressive de la natalité. Au 19e siècle, le taux de croissance économique a été de 1% par an, ce qui semble faible, mais signifie un doublement du revenu en 70 ans. Au 20e siècle, ce taux a tourné autour de + 2%, soit un doublement du revenu en 35 ans.

Un calcul, bien sûr absurde mais qui montre bien les limites de la croissance, indique que nous aurons consommé la totalité des ressources de... l'univers en 5'700 ans si nous maintenons notre taux de développement

actuel. Or, nous n'avons qu'une seule planète.

Si des extraterrestres existent quelque part et s'ils ont développé un environnement technique - deux hypothèses qui n'ont rien d'évident - ils sont soumis aux mêmes contraintes de consommation de ressources et d'énergie que nous. Si aucun signal artificiel

venu de l'espace n'a été détecté jusqu'à ce jour, si l'univers semble toujours vide, c'est peut-être en raison d'un effondrement inévitable provoqué par une consommation excessive des ressources à disposition, après une brève période de quelques siècles d'ivresse technologique.

Autant dire que cet ouvrage consacré apparemment aux

extraterrestres, mais en fait aux habitants de notre planète, n'incite pas à un optimisme débordant. Ses conclusions seront peut-être infirmées par de nouvelles découvertes au cours des prochaines décennies. Mais user avec précaution des ressources, de toute évidence limitées, de notre Terre s'impose comme un impératif élémentaire.

Ce magazine est publié par [Domaine Public](#), Lausanne (Suisse). Il est aussi disponible en édition eBook pour Kindle (ou autres liseuses) et applications pour tablette, smartphone ou ordinateur.

La reproduction de chaque article est non seulement autorisée, mais encouragée pour autant que soient respectées les conditions de notre [licence CC](#): publication intégrale et lien cliquable vers la source ou indication complète de l'URL de l'article.

Abonnez-vous gratuitement sur [domainepublic.ch](#) pour recevoir l'édition PDF de DP à chaque parution. Faites connaître DP - le magazine PDF à imprimer, l'eBook et le site - autour de vous! Vous pouvez aussi soutenir DP par un [don](#).

## Index des liens

### **La Suisse s'enferme dans un modèle fiscal dépassé**

<https://www.efd.admin.ch/efd/fr/home/themen/impots/steuern-national/steuervorlage17.html>

<https://www.evenement.ch/articles/le-referendum-contre-la-rffa-est-lance>

<http://www.alliancesud.ch/fr/politique/politique-fiscale-et-financiere/refuser-le-dopage-ne-suffit-plus>

<https://www.domainepublic.ch/articles/33617>

<http://www.alliancesud.ch/fr/file/34429/download?token=lg9HMbo4>

<https://www.imf.org/en/Publications/WP/Issues/2016/12/31/Base-Erosion-Profit-Shifting-and-Developing-Countries-42973>

<http://www.baktaxation.com/pages/francais/societe.php>

<https://www.eda.admin.ch/post2015/fr/home/agenda-2030/die-17-ziele-fuer-eine-nachhaltige-entwicklung.html>

### **La retraite à 65 ans? Pas contre des cacahuètes!**

<https://www.bsv.admin.ch/bsv/fr/home/publications-et-services/medieninformationen/nsb-anzeigeseite-unter-aktuell.msg-id-71365.html>

<https://www.bsv.admin.ch/bsv/fr/home/assurances-sociales/ahv/reformes-et-revisions/ahv-21.html>

<https://www.bsv.admin.ch/bsv/fr/home/assurances-sociales/ahv/reformes-et-revisions/altersvorsorge2020.html>

ml

[https://www.parlament.ch/fr/services/news/Pages/2018/20180925111600606194158159041\\_bsf081.aspx](https://www.parlament.ch/fr/services/news/Pages/2018/20180925111600606194158159041_bsf081.aspx)

<https://www.65nopeanuts.ch/>

<https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19995395/index.html#a8>

<https://www.letemps.ch/economie/legalite-salariale-hommesfemmes-2186>

<https://www.65nopeanuts.ch/wp-content/uploads/2018/10/20181016-prise-de-position-sur-AVS-21.pdf>

<https://www.bfs.admin.ch/bfsstatic/dam/assets/3882344/master>

<https://www.65nopeanuts.ch/panorama-des-actions-pour-une-egalite-complete/>

<https://www.65nopeanuts.ch/wp-content/uploads/2018/06/65NoPeanuts-Feuille-de-route.pdf>

### **Initiative pour l'autodétermination: une fausse solution à un vrai problème**

<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/votations/20181125.html>

<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/votations/20180923.html>

<https://www.domainepublic.ch/articles/33545>

<https://www.domainepublic.ch/articles/33591>

<https://www.alphil.com/index.php/editions-livreo-alphil/une-histoire-politique-de-la-democratie-directe-en-suisse.html>

<https://www.ppur.org/produit/257/9782889141371/Defendre%20la%20democratie%20directe%20>

<https://www.ppur.org/produit/862/9782889152315/Democratie%20directe%20contre%20droit%20international%20>

<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiqués.msg-id-71810.html>

### **Développement technique: une autodestruction inévitable?**

<https://www.domainepublic.ch/articles/32642>

<http://www.cnrseditions.fr/physique/7504-ou-sont-ils-.html>

<https://www.hominides.com/html/actualites/homo-sapiens-300000-ans-maroc-1149.php>